



MAIRIE

SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AVRIL 2022**

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 28 avril 2022 et a décidé :

➡ d'attribuer les subventions pour l'année 2022 aux associations et autres organismes :

Associations	Subventions proposées
Association Familles Rurales	
<i>Transport scolaire</i>	3 200,00 €
<i>Foyer de jeunes</i>	2 500,00 €
<i>Multisport</i>	900,00 €
La Nymphée des trois Anges (Danse)	400,00 €
FCCM Football	1 325,00 €
Tennis de table	600,00 €
Basket	900,00 €
TOP FORM (gym)	900,00 €
St Martin Course Aventure (SMCA)	500,00 €
Moto club les Pirates (moto-cross)	1 500,00 €
APEL Ecole Pierre Monnereau	700,00 €
Amicale laïque Ecole Anselme Roy	494,00 €
RAID Environnement	800,00 €
Les Amis de la Bibliothèque	2 200,00 €
Arts intemporels	650,00 €
Théâtre du Manteau	1 000,00 €
ARSM (gym retraités)	500,00 €
Comité des fêtes	7 000,00 €
Assoc Moulin de Martin et Cécile	400,00 €
AKPE	550,00 €
Les Trolls Darts (jeux de fléchettes)	250,00 €
GIPC (Destruction de corvidés)	100,00 €
Total commune	27 369,00 €

- d'attribuer à l'association Familles Rurales section accueil de loisirs et périscolaire, une subvention pour l'année 2022 de 48 000 euros, considérant que l'association Familles Rurales assure un service indispensable auprès des familles et essentiel sur la commune.
- d'adopter le versement de la somme de 101 868 euros au contrat d'association école privée Pierre Monnerau, considérant le forfait moyen d'un élève calculé sur la base des dépenses de fonctionnement de l'école publique égal à la somme de 666 € et le nombre d'enfants domiciliés dans la commune fréquentant l'école privée à la rentrée scolaire 2021/2022, soit 153. Considérant que les communes sont dans l'obligation de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association répondant ainsi au principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public, à hauteur des dépenses consenties pour les écoles publiques, cette dépense est inscrite à l'article 6558 du budget primitif de l'année 2022.
- d'approuver la participation à hauteur de 10,00 € par élève pour l'année 2021/2022 dans le cadre des sorties scolaires pour les écoles de la commune.
- d'attribuer le marché relatif à l'exécution des travaux de grosses réparations de voirie au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, soit l'entreprise **COLAS basée à La Roche-sur-Yon – 21 bd Joseph Cugnot** pour la solution de base plus la variante 02 **soit un marché global de 114 790.20 € H.T. – 137 748.24 € T.T.C.**
- d'attribuer le marché relatif à l'exécution des travaux d'arrosage automatique du terrain d'honneur de football à l'entreprise AQUATICAL, pour un montant de : 31 225.25 € H.T. soit 37 470.30 € T.T.C.
- de donner un avis favorable concernant le lancement du projet de réhabilitation des salles de sport, pour un budget prévisionnel de 2 015 000 € HT, d'approuver la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée et d'autoriser Monsieur le Maire la signer, pour un montant de : *Tranche ferme* : 8.750,00 € HT pour la mission relative à la réalisation d'une étude de faisabilité et à la réalisation du programme, 6.300,00 € HT pour la mission relative au choix du maître d'œuvre ainsi que pour la *Tranche Optionnelle n° 1 (assistance AMO durant les études) rémunérée à 1.30 % et la tranche optionnelle n°2 (assistance AMO phase travaux) à 2.00 %*.
- D'approuver la convention d'autorisation de travaux et d'entretien avec le Département pour les aménagements de voirie sur le domaine public routier départemental relatifs projet de cheminement piétonnier et cyclable nécessitant des agencements sur ces voies.
- d'adhérer à l'Unité « missions temporaires » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée pour le recrutement de personnel à compter du 28/04/2022, afin de pallier aux surcroûts d'activités dans les différents services de la commune, de donner mission à Monsieur Le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la structure, d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions et avenants à intervenir selon les missions à assurer,
- d'approuver la convention d'assistance technique en matière d'assainissement pour la période 2022-2024.
- d'approuver l'acquisition de radars pédagogiques aux entrées d'agglomération rue de la Moinerie et rue du Petit Bourbon, d'autoriser Monsieur le Maire a engagé les dépenses correspondantes au marquage au sol et à présenter un dossier technique et financier au Conseil Départemental afin de solliciter la subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police, d'approuver le plan de financement, suivant : en dépenses, acquisition des radars 8 460 € - signalisation au sol 2 900 € soit un total de 11 360 € ; en recettes : participation du SyDEV pour les radars pédagogiques 30 % soit 2 539 €, subvention amendes de police ARD 50 % soit 5 680 €.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 5 mai 2022.

Le Maire,

Signé Christophe GOURAUD